Informations concours 1e octobre 2009

Calendrier actuel de la réforme :
1. Ministère de l'Education Nationale :
. Actuellement : 4 groupes de travail de propositions, un par type de concours (Professeur des écoles, CAPES, Agrégation et PLP), doivent faire pour le **15 octobre 2009** des propositions sur les maquettes générales des concours, le calendrier du concours, les stages et la formation continue
. Synthèse par une commission constituée des co-présidents des groupes avec la participation des ministères et de la CPU, représentée par la présidente de l'université de Cergy-Pontoise
Pour les maquettes de CAPES par disciplines, aucune information précise sur leur élaboration et leur publication.

2. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche
. 15 décembre : Texte de cadrage national des masters et de maquettage des concours envoyé par la DGSIP aux universités
. Entre janvier et mi-avril : Elaboration des maquettes de masters par les universités qui les envoient à la DGES avant le 15 avril.
. Examen par le CNESER pour une mise en place à la rentrée 2010.

Textes publiés :
. Circulaire DGESIP du 14 mai et du 5 juin 2009 (Modalités de l'année 2009-2010)
. Décrets du 28 juillet 2009 sur les différents concours (niveau de diplômes exigé entre autres)

Etats généraux de la formation des enseignants : (29 septembre 2009)
Bilan des contributions envoyés à la Conférence des Directeurs d'UFR de Lettres (CDUL), la Conférence des Directeurs d'UFR de Sciences (CDUS), CDIUFM : une table ronde a eu lieu à cette occasion.
Pour le texte intégral de la synthèse : voir http://www.etatsgeneraux-formationdesenseignants.fr

Entretien avec T. Coulhon, conseiller de V. Pécresse (28 septembre 2009)
Cet entretien avec O. Soutet au nom de l'UFR de langue française de Paris IV, D. Denis, professeur délégué à la mastérisation des concours (Paris IV) et Joëlle Ducos, présidente de la SLLMOO, a porté sur les points suivants :

1. Calendrier de la réforme et de sa mise en place : Normalement le cadrage des masters doit passer au CNESER de décembre, ce qui suppose que les maquettes de concours devraient être faites avant. Les universités devraient ensuite préparer leurs maquettes, pour le CNESER de Pâques. L'AERES n'interviendra pas car il ne s'agit pas d'une évaluation mais d'une habilitation de nouveaux masters.
2. Configuration des masters

Vraisemblablement, les masters pour les professeurs des écoles ne seront pas identiques à ceux pour les futurs certifiés où la spécificité des disciplines sera prise en compte. La réflexion menée depuis l'année dernière ainsi que les auditions diverses ont été entendues et les maquettes de concours devront aussi en tenir compte.
3. Concours et recherche

Il semble nécessaire d'adosser à la recherche la formation, d'où l'importance de la place du concours pour la réorientation éventuelle des candidats malheureux et la formation de futurs chercheurs. La place du concours est toujours en discussion.

4. Stages

Les stages ne doivent pas dépasser les 108 heures, qui sont un maximum.

5. Mesures transitoires

T. Coulhon affirme son souhait de voir la réforme s'accomplir et les mesures transitoires n'être appliquées que sur une courte période.